

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements numéros 2016 et 2018



Avis est donné que lors d'une séance tenue le 27 octobre 2014, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les règlements suivants :

- No 2016 Modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à modifier l'article 5.9 a) du règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation des bâtiments accessoires sur les propriétés utilisées principalement à des fins résidentielles se trouvant en milieu rural (zones RU).
- No 2018 Décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Rivière Chicot Nord Branche 1, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régalage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 1950 mètres linéaires, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue St-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 29 octobre 2014

La greffière,

Suzanne Mireault, LL.B., oma